DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Thailande | E-Visa B (Affaires / Travail)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport en couleur (en scan ou photo ou copie) :**

- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **en couleur, et toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Photo d'identité couleur (en scan HAUTE RESOLUTION) respectant les exigences de l'Ambassade listées ci-dessous :**

- La photo d'identité doit être aux **normes françaises** sur fond clair, réalisée **par un photomaton ou un photographe**. Il n'est pas possible de fournir une photo prise par soi même.

- La photo doit ensuite nous être transmise au **format numérique** OU **scannée en haute résolution**. Toute qualité moyenne est rejetée.

- La photo doit avoir **moins de 6 mois**. En cas de passeport délivré il y a plus de 6 mois, la photo doit donc être différente de celle du passeport.

☑ **1 Copie d'un justificatif de domicile nominatif en France de moins de 2 mois :** Indiquant votre domicile personnel en France, à l'un des formats suivants au choix :
- Facture EDF
ou
- Facture de téléphone portable
ou
- Facture de téléphone fixe
ou
- Facture internet

Attention : aucun autre document n'est accepté. Une attestation d'hébergement sur l'honneur par un proche n'est PAS acceptée par l'Ambassade. Il faut fournir la copie d'une facture nominative au nom du demandeur de visa, sinon le visa sera refusé.

☑ **1 Copie de vos 3 derniers relevés bancaires mensuels :** Affichant un solde de minimum 1000 euros POUR CHACUN DES 3 DERNIERS MOIS (le dernier datant de moins de 30 jours). Seuls les comptes courants, LDD et livrets A sont acceptés par l'Ambassade (l'exemplaire de relevé bancaire imprimé sur internet n'est pas recevable, cet exemplaire doit être signé et tamponné par la banque).

☑ **Suppléments pour une mission d'affaires uniquement :**
> 1 Copie de la lettre d'invitation de l'entreprise thaïlandaise, tamponnée et signée.

☑ **Suppléments pour un emploi / embauche / expatriation en Thaïlande uniquement :**
> 1 copie du Formulaire WP3 du Département de l'Emploi, ou 1 copie Lettre d'acceptation de BOI selon l'article 24 et/ou 25. Ce document vous est fourni par l'entreprise en Thaïlande obligatoirement et peut vous être scanné par email. Attention ce formulaire WP3 peut être utilisé que dans les 30 jours après son émission, transmettez-le nous au plus tôt pour éviter qu'il soit invalide lorsque l'Ambassade l'utilisera.

> Dans votre email ou courrier, indiquez le nom de votre employeur + votre métier, pour que l'on puisse remplir votre formulaire.

(Précision : une fois sur place avec le visa B, vous devrez demander un permis de travail auprès du Département de l'emploi).

☑ **2 réponses (à indiquer dans votre email ou courrier à notre agence) :**

- Quelle sera votre adresse de premier logement en Thailande ? (hôtel, appartement...)

- Avez-vous déjà été en Thaïlande ? (oui/non). Si oui, avez-vous déjà obtenu un visa pour la Thaïlande ? (oui/non)

☑ ***ATTENTION :***
Il vous faut rester sur le territoire français pendant tout le délai de traitement d'ambassade de la demande de e-visa, sinon le e-visa peut être refusé.